

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.12/3
8 avril 2013

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington
1^{er} mai 2013

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU PPCR

(RESUME)

DECISION PROPOSEE

Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.12/3, intitulé *Rapport d'activité semestriel du PPCR*, se félicite de l'avancement des activités du programme dans les pays et les régions pilotes.

Le Sous-comité :

- a) rappelle que l'approche convenue pour la gestion de la réserve des projets et programmes ciblés du SCF prévoit que soit soumise au Sous-comité, pour examen et approbation, la version actualisée ou révisée de tout plan d'investissement dont les projets et programmes n'auraient pas tout reçu d'approbation de financement au titre des CIF dans les deux ans suivant la date de validation dudit plan ;
- b) note que ce délai de deux ans a déjà expiré dans le cas de quatre six programmes pilotes, et expirera dans les six prochains mois dans le cas de sept autres programmes ;
- c) demande que les programmes pilotes concernés lui communiquent par courrier toute modification ou révision apportée au SPCR ou les lui soumettent à sa prochaine réunion.

Le Sous-comité du PPCR prie par ailleurs l'Unité administrative des CIF d'accélérer l'exécution du programme convenu de suivi et de notification des résultats du PPCR, en veillant à ce qu'il soit mis en œuvre de manière efficace et cohérente.

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait le point des avancées enregistrées dans le cadre du Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) et des activités s'y rapportant. Il contient également des informations sur l'état d'avancement des projets et programmes financés au titre du PPCR dont les plans d'investissement ont été approuvés¹. Le rapport porte sur la période du 15 septembre 2012 au 15 mars 2013.

II. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PILOTE DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS CLIMATIQUES

Progrès enregistrés au titre du programme

2. Le PPCR est un programme solide regroupant 62 projets et programmes qui satisfont, à des degrés divers, aux critères de référence convenus du cycle de programmation des CIF. Ces six derniers mois, on a observé un ralentissement dans la soumission des projets et programmes faisant l'objet d'une demande de financement au titre du PPCR, et l'on s'attend à ce que ces retards persistent au cours des douze prochains mois. L'expérience et les enseignements qui se dégagent du processus de programmation et de la première phase de mise en œuvre du PPCR mettent en évidence et confirment les possibilités liées à la mise en place d'un mode de développement à l'épreuve du climat, mais aussi les difficultés qu'elle soulève.

3. Les plans d'investissement des neuf programmes pilotes nationaux du PPCR ont été approuvés, mais les programmes n'avancent pas tous au même rythme. Huit des neuf pays associés aux programmes régionaux des Caraïbes et du Pacifique et à leurs volets d'activité régionaux ont approuvé des Programmes stratégiques de résilience climatique (SPCR). Haïti, qui participe au programme régional des Caraïbes, a achevé son processus de programmation des activités et soumis son SPCR au Sous-comité du PPCR pour examen et approbation.

4. Le présent rapport met en lumière trois enseignements stratégiques qui se dégagent du PPCR.

Importance des investissements dans les services de collecte de données climatiques et hydrométéorologiques

5. Nombre de pays pilotes sont hautement vulnérables aux effets de la variabilité et du changement climatique. Les impacts du changement climatique devraient accentuer cette vulnérabilité, mettant ainsi en péril la pérennisation des acquis actuels et futurs du développement. Soucieux de limiter leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques et météorologiques, les pays pilotes du PPCR ont inscrit le renforcement de leurs systèmes de collecte de données climatiques et de leurs services hydrométéorologiques au premier rang de leurs priorités. Tous les SPCR approuvés prévoient des activités de renforcement de ces systèmes et services.

¹ Dans le cas du PPCR, il s'agit des programmes stratégiques de résilience climatique (SPCR).

6. Toutes les BMD appuient une ou plusieurs opérations comprenant un volet sur les données climatiques et les services hydrométéorologiques. Pour répondre aux attentes des pays pilotes du PPCR, la Banque mondiale a porté une attention prioritaire aux services hydrométéorologiques au cours des 18 derniers mois, dans le cadre de ses activités d'acquisition de connaissances. Elle a également entrepris d'élaborer un module en ligne à l'intention des services hydrométéorologiques. En 2014, la collecte de données climatiques et hydrométéorologiques comptera aussi parmi les priorités du Programme de soutien mondial des CIF en matière d'apprentissage. Une réunion technique sur l'acquisition de connaissances climatiques et hydrométéorologiques, organisée à l'intention des pays pilotes du PPCR se tiendra en août 2013 au Tadjikistan, à l'invitation du gouvernement tadjik.

Ralentissement dans la soumission des projets et programmes faisant l'objet d'une demande de financement au titre du PPCR

7. L'examen du portefeuille actuel du PPCR fait apparaître deux catégories de projets et programmes : a) les projets et programmes répondant aux critères de référence convenus pour chacune des différentes étapes du cycle de projets, et dont le cycle de programmation au titre du PPCR se déroule conformément au calendrier prévu ; b) les projets et programmes qui ont pris du retard et ne satisfont pas encore aux critères de référence définis dans le document intitulé *Pipeline Management of the Target Programs under SCF*².

8. Les informations récemment actualisées sur la réserve de projets et programmes indiquent que 40 % des projets et programmes du portefeuille du PPCR ont déjà reçu des financements au titre du PPCR, tandis que les 60 % restants sont en cours d'élaboration pour être présentés au Sous-comité du PPCR en vue de l'approbation de leur financement. Parmi les projets et programmes en cours d'élaboration, 92 % accusent un retard au regard des critères de référence convenus.

9. Les retards enregistrés dans la soumission des projets et programmes continueront d'être suivis de près. Au mois d'avril 2013, on comptait six programmes pilotes (Bangladesh, Niger, Tadjikistan, Grenade, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Samoa) dont les projets et programmes n'avaient pas tout reçu une approbation de financement dans les deux ans suivant la validation du SPCR. Ces six prochains mois, sept autres programmes pilotes du PPCR (Bolivie, Cambodge, Mozambique, Népal, Zambie, Jamaïque et Sainte-Lucie) auront atteint la date d'expiration du délai de deux ans. L'analyse de la réserve de projets indique par ailleurs que le taux d'approbation des demandes de financement pour chacun de ces programmes pilotes sera inférieur à 100 %.

10. Conformément à l'approche convenue pour la gestion de la réserve des projets et des programmes ciblés du SCF, tout plan d'investissement dont les projets et programmes n'auraient pas tout reçu d'approbation de financement au titre des CIF dans les deux ans suivant la date de

² Novembre 2011

validation dudit plan doit être actualisé ou révisé et communiqué au Sous-comité par courrier ou lui être présenté à sa réunion suivante pour examen et approbation.

Enjeux et perspectives liés au suivi des résultats du PPCR

11. L'objectif global des activités de suivi et de notification des résultats des opérations financées au titre des CIF est de produire, de rassembler et de synthétiser des données pour ensuite établir des rapports diffusés auprès de l'ensemble des pays et programmes, afin de rendre compte des résultats obtenus en mettant à profit et en complétant les mécanismes d'établissement de rapports des pays pilotes, des organisations régionales et des BMD. Au cours du prochain exercice, le programme de suivi et de notification des résultats aura pour objet de mettre en place un système opérant de suivi et d'établissement de rapports, de recueillir et d'analyser des données de haute qualité et de placer l'apprentissage au cœur de toutes les activités des CIF.

12. À sa réunion de novembre 2012, le Sous-comité du PPCR a examiné et approuvé le cadre de résultats simplifié révisé du PPCR, qui est assorti de cinq indicateurs fondamentaux à mesurer à l'échelle des SPCR.

13. Le Sous-comité a par ailleurs demandé à chaque pays pilote du PPCR, en collaboration avec les BMD, d'aligner les cadres de résultats des SPCR précédemment approuvés sur le cadre de résultats révisé du PPCR ; de préparer, avant la fin du mois de mars 2013, un plan de travail sur le suivi des indicateurs fondamentaux et l'établissement des rapports connexes, qui sera soumis au Sous-comité en mai 2013 (le plan de travail indiquera notamment les capacités supplémentaires ou le soutien financier nécessaires à sa mise en œuvre) ; de définir et de communiquer à l'Unité administrative des CIF, au plus tard à la fin du mois d'août 2013, des objectifs et des scénarios de référence pour les indicateurs propres aux SPCR ; et de rendre compte, le 30 juillet 2014, et une fois par an à compter de cette date, des résultats des SPCR au regard des indicateurs de résultats convenus, tels qu'indiqués dans le cadre de résultats du PPCR.

14. Les BMD ont recensé un certain nombre de problèmes susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs du programme de suivi et de notification des résultats du PPCR avant les échéances indiquées ci-dessus. Une version préliminaire du plan de travail de chaque pays pilote devrait être examinée lors de la réunion des pays pilotes du PPCR, qui se tiendra du 1^{er} au 3 mai 2013 Washington. Par la suite, tous les pays pilotes établiront la version définitive de leurs plans de travail, qui seront communiqués au Sous-comité du PPCR et publiés sur le site Web.

15. Les BMD n'excluent pas que certains pays pilotes aient besoin de plus de temps pour préparer leurs scénarios de référence, définir leurs objectifs et élaborer leurs plans de travail sur le suivi et l'établissement de rapports. Les pays pilotes, avec l'aide des BMD, feront en sorte de définir et de communiquer leurs scénarios de référence et leurs objectifs avant le 31 novembre

2013, de sorte que le Sous-comité du PPCR puisse les examiner à sa prochaine réunion et que la date de présentation des premiers rapports sur les résultats, fixée au 30 juillet, soit respectée.

16. Pour que le programme de suivi et de notification des résultats du PPCR puisse être mis en œuvre de manière efficace et cohérente, l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les BMD, a préparé des notes d'orientation sur l'élaboration du plan de travail sur le suivi et l'établissement de rapports, ainsi que des fiches d'information sur la méthode à suivre pour intégrer les indicateurs fondamentaux aux processus de suivi et d'établissement des rapports.

III. AVANCEMENT DES PROJETS ET PROGRAMMES

17. La réserve de projets du PPCR comprend 62 projets et programmes présentés sous forme d'idées de projet dans les 19 plans d'investissement approuvés à ce jour. Au cours de la période considérée, le Sous-comité du PPCR a examiné et approuvé une enveloppe totale de 128,5 millions de dollars en faveur de neuf projets et programmes, dont 8 millions de dollars prélevés sur les 88 millions de dollars supplémentaires versés à titre de don à compter de novembre 2012.

Ressources du PPCR réservées au secteur privé : bilan actualisé

18. Les procédures de mise en concurrence régissant l'affectation des ressources du PPCR réservées au renforcement de la participation du secteur privé aux activités du PPCR ont été approuvées en février 2013. L'Unité administrative des CIF a reçu les premières propositions de projet en mars 2013, et la date-butoir pour le dépôt des dossiers a été fixée au 15 août 2013. Les BMD travaillent avec leurs clients potentiels à l'élaboration d'idées de projet conformes aux critères énoncés dans les procédures. Toutes les propositions reçues seront publiées sur le site Web.

19. Les bailleurs de fonds et les pays pilotes du PPCR ont été invités à présenter les candidatures d'experts en vue de la création d'un groupe de quatre experts qui aura pour mandat d'examiner les idées de projet proposées au regard des critères convenus, et de formuler une recommandation quant à celles qui devront bénéficier d'un financement prioritaire au titre du PPCR. À ce jour, le groupe des pays pilotes et des organisations régionales a sélectionné six candidats, et le groupe des pays bailleurs de fonds n'en a encore désigné aucun.

20. Une fois qu'un nombre suffisant de candidatures aura été reçu, le groupe d'expert se réunira en septembre 2013 pour passer en revue l'ensemble des idées de projet proposées.

IV. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE PROJETS

Financements approuvés, par secteur

21. À la fin de la période considérée, la ventilation par secteur des financements approuvés au titre du PPCR, en proportion du montant indicatif des ressources allouées à chaque secteur, se présentait comme suit : 97 millions de dollars, sur une enveloppe globale de 154 millions (63 %), ont été approuvés en faveur de dix projets/programmes sur les systèmes d'information

climatique et la gestion des risques de catastrophes ; 64 millions de dollars, sur un total de 96 millions (67 %), ont été approuvés au profit de 11 projets/programmes sur la création d'environnements favorables ; 73 millions de dollars, sur une enveloppe globale de 149 millions de dollars (49 %), ont été approuvés aux fins de neuf projets/programmes d'infrastructure ; 127 millions de dollars, sur une enveloppe globale de 248 millions de dollars (51 %), ont été approuvés en faveur de 15 projets/programmes de gestion de l'agriculture et des paysages ; 52 millions de dollars, sur une enveloppe globale de 208 millions (25 %), ont été approuvés au profit de 11 projets/programmes de gestion des ressources en eau ; 1 million de dollars, sur un total de 61 millions de dollars (2 %), a été approuvé aux fins de cinq projets/programmes de gestion des zones côtières. Aucune tranche de financement n'a été approuvée au titre de l'allocation indicative de 16 millions de dollars en faveur du seul projet de développement urbain de la réserve de projets du PPCR.

Répartition des ressources du PPCR entre les projets et programmes des secteurs public et privé

22. Les ressources du PPCR ont été allouées en majeure partie à des investissements du secteur public. Sur les 62 projets et programmes du portefeuille du PPCR, 52, soit 84 %, relèvent du secteur public, et 10, (16 %) du secteur privé. Sur les 862 millions de dollars alloués aux opérations du secteur public, 405 millions de dollars (50 %) ont été approuvés par le Sous-comité du PPCR, qui a par ailleurs approuvé des financements d'un montant de 10 millions de dollars, sur les 71 millions de dollars alloués aux opérations du secteur privé (14 %).

23. Compte tenu des enjeux et perspectives liés à la participation du secteur privé aux investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, il a été décidé de réserver une part des ressources du PPCR au secteur privé, afin de faciliter l'élaboration de stratégies et instruments très innovants de nature à encourager la formulation de projets et programmes du secteur privé susceptibles d'être intégrés à la réserve de projets du PPCR. Les enseignements tirés des investissements du secteur privé ayant bénéficié d'une aide au titre des SPCR approuvés seront pris en compte afin d'adapter, le cas échéant, ce nouveau dispositif et les procédures s'y rapportant.

V. SUIVI DE L'EXECUTION DES PROJETS

24. Au 15 mars 2013, le Sous-comité avait approuvé une enveloppe totale de 399 millions de dollars de financement au titre du PPCR en faveur de 26 projets (dont 254 millions de dollars à titre de don et 144,8 millions de dollars de crédits à taux quasiment nul). Ces ressources devraient mobiliser un total de 512 millions de dollars de cofinancement (rapport de 1:1,28).

25. Sur les 62 projets et programmes du portefeuille du PPCR, 26, représentant au total 399 millions de dollars, ont été approuvés par le Sous-comité du PPCR et devraient permettre de mobiliser des ressources supplémentaire d'un montant total de 512 millions de dollars (rapport de 1:1,28) sous forme de cofinancements. Vingt de ces projets et programmes, représentant 306 millions de dollars, ont également été approuvés par les BMD concernées. Les 36 projets et programmes restants, représentant 518 millions de dollars, sont actuellement en

cours de préparation et seront présentés au Sous-comité du PPCR en vue de l'approbation d'un financement.

26. Les informations les plus récentes relatives à la réserve de projets du PPCR indiquent que 27 projets et programmes devraient être soumis au Sous-comité du PPCR pour examen et approbation d'un financement durant la période visée par le prochain rapport (16 mars-20 octobre 2013). Quinze d'entre eux devraient être approuvés par les BMD.

Gestion du portefeuille – Système des feux tricolores

27. Au cours de la période considérée, le portefeuille du PPCR a considérablement évolué du point de vue de la capacité des projets à répondre aux critères de référence applicables aux programmes ciblés du SCF. Sur les 20 projets et programmes approuvés par les BMD, 16 sont en passe de satisfaire au critère concernant le laps de temps entre date initialement annoncée et date effective de présentation du financement à l'approbation du Sous-comité (six mois ou moins : « feu vert »). Trois autres accusent un léger retard mais devraient être prêts à être présentés dans neuf mois au plus (« feu jaune »).

28. Sur les 36 projets et programmes de la réserve de projets du PPCR en cours de préparation pour présentation au Sous-comité en vue de l'approbation de leur financement, trois, représentant au total 44 millions de dollars, sont classés dans la catégorie « feu vert », 13 (230 millions de dollars) dans la catégorie « feu jaune » et 20 (243 millions de dollars) dans la catégorie « feu rouge ». Neuf des 20 projets ayant dépassé de plus de six mois le délai convenu (« feu rouge ») sont des projets ou programmes du secteur privé, et représentent 62 millions de dollars sur le financement total réservé aux projets en cours de préparation pour présentation au Sous-comité du PPCR.

29. Au cours de la réunion du Sous-comité tenue en novembre 2012, il avait été annoncé que 66 % de l'ensemble des projets et programmes en cours de préparation pour présentation au Sous-comité en vue de l'approbation de leur financement accusaient du retard (« feu jaune » ou « feu rouge »). Cette proportion est maintenant passée à 92 %. Ces retards sont dus au nécessaire au recentrage de la portée des projets, à des problèmes liés à la passation des marchés, à des phénomènes extrêmes tels que les typhons et aux difficultés que rencontrent certains gouvernements pour recruter des consultants chevronnés. Les retards observés dans la soumission des projets d'investissement du secteur privé tiennent aux obstacles à l'accès au marché et aux difficultés rencontrées pour trouver des investisseurs privés prêts à financer les programmes.

Demandes de financement pour l'exercice 14 – projections, demandes effectives et perspectives

30. En mars 2013, le montant prévisionnel total des financements approuvés pour l'exercice 13, tel qu'établi en mai 2012, a été révisé et ramené de 442,4 millions de dollars à 433,1 millions. Au 15 mars 2013, 242 millions de dollars (56 % de l'objectif visé) avaient été approuvés, soit un solde de 190,6 millions de dollars (44 %) qui restent à approuver pour que l'objectif soit atteint.

29. En 2014, le Sous-comité du PPCR doit approuver une enveloppe totale de 327 millions de dollars (dont 66 % à titre de don et 34 % de crédits à taux quasiment nul) en faveur de 27 projets et programmes.